

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
ISÈRE

SYNDICAT MIXTE DE LA  
BOUCLE DU RHÔNE EN  
DAUPHINE

DÉLIBÉRATION  
BUREAU

N° BS2024 - 01

Page 1/2

Nombre de conseillers

— en exercice : 13

— présents : 9

— votants : 8

Date de convocation :

29 mars 2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BOUCLE DU RHÔNE EN DAUPHINE

L'an deux mil vingt-quatre le quatre avril, le Bureau syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Crémieu sous la présidence de Monsieur BLANC Aurélien Président.

**Présents** : Mesdames, Messieurs BLANC Aurélien, BOITEUX Myriam, CERVERA Frédéric, DROGOZ Alexandre, EMERAUD David, GIROUD Christian, MURILLON Régis, SBAFFE Jean-Louis et De VAUJANY Pierrick.

**Excusés** : Mesdames, Messieurs, CARRIER SALVADOR REDON Bernard, CUISNIER Jacques, DAVRIEUX Roger, LAURENT Philippe, ROUBA LOPRETE Nathalie.

### **Objet : Avis sur le projet de PLU de Pont-de-Chéruy**

En date du 24 janvier 2024, la commune de Pont-de-Chéruy a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme et transmis ce projet pour avis du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné, en date du 16 février 2024.

Après présentation de l'analyse du projet par les services du Symbord (note annexée à la délibération), les membres du Bureau décident à l'unanimité de donner un avis favorable assorti des recommandations suivantes :

- Identifier en zone UD les secteurs accueillant les lycées et le collège, ainsi que le secteur de la mairie et de l'église.
- Les OAP devraient faire l'objet d'un phasage afin de s'assurer que la priorité soit bien donnée à la densification de la centralité, le comblement des dents creuses et la mobilisation des disponibilités foncières dans le tissu urbain.
- Retirer le secteur « Fondation de France » du périmètre de la centralité
- Identifier le parking de covoiturage évoqué dans le PADD
- Traduire réglementairement les dispositions relatives à la requalification des entrées de ville
- Identifier par un zonage ou un indice spécifique, le périmètre de la centralité

**DÉLIBÉRATION**  
**BUREAU**

**N° 2024 - 01**

**Page 2/2**

- Identifier les emprises du futur Tram-Train, du contournement routier. Préciser les effets attendus de ces infrastructures.
- Identifier le cimetière par un emplacement réservé et le classer en zone UE
- Modifier les coefficients d'emprise au sol, de biotope et de pleine terre afin de favoriser une plus grande densité dans les secteurs à enjeux et en particulier dans la centralité
- Clarifier la présentation des objectifs de logements en actualisant les chiffres du rapport de présentation
- Clarifier le chapitre relatif à la consommation d'espace et aux capacités de densification
- Définir des objectifs de logements sociaux pour les OAP, des objectifs indicatifs pour les autres secteurs
- Clarifier la présentation des polarités commerciales notamment en les remplaçant à l'échelle communale
- Revoir le règlement sur les destinations autorisées des secteurs UD, UB et UM (pas de commerces de détails, pas de services accueillant du public, pas de bureaux)
- Actualiser les données trop anciennes du rapport de présentation (population, logements, énergies renouvelables, agriculture...). Ajouter les données relatives aux permis de construire depuis 2018.

**ADOpte à : 9** voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

**Le Président,**



**Aurélien BLANC**